

Saint-Brieuc -

Pêche sur l'estran : bientôt de nouvelles règles

Pêcher sur l'estran sera bientôt plus strictement encadré : la [fédération] nationale des pêcheurs plaisanciers annonce qu'elle a signé une charte de bonne conduite avec le ministère de l'Environnement. Dès la publication des décrets d'application, attendue dans les jours qui viennent, les amateurs de pêche sur l'estran, qu'ils soient pêcheurs plaisanciers, à la ligne ou à pied, devront se conformer à de nouvelles règles. « **Ils devront notamment effectuer une déclaration préalable auprès des affaires maritimes, et être en possession du reçu de cette déclaration sur les lieux de pêche, car des contrôles pourront être effectués** », précise Yannick Valo, président de l'APPMP (association des pêcheurs plaisanciers de Martin-Plage.) Cette nouvelle réglementation plus stricte n'est pas de nature à déplaire aux plaisanciers plérinais, qui défendent, depuis la création de leur association il y a douze ans, la pratique d'une

pêche responsable. Ils reconduiront en 2011 leurs deux opérations de nettoyage de plage avec les bénévoles les 2 et 30 juillet, et organiseront une nouvelle journée de découverte de l'estran le 18 juillet. L'APPMP, qui a tenu son assemblée générale vendredi soir, a élu un nouveau bureau pour la saison 2011-2012. Il est composé de : Yannick Valo (président), Gabriel Piel (vice-président), Michel Menou (trésorier), Florence Blessin (trésorière adjointe), Paul Ropert (secrétaire), Jean-Noël Constans (secrétaire adjoint), Alain Beauvir, Marie-France Beauvir, Loïc Blessin, Nicole Constans, Maité Constantini, Claude Hellard (membres).